

Réflexe Accident ne cesse d'étendre son réseau

mardi, 13 juillet 2021

Anciennement connue comme Les Affranchis, la plateforme de gestion de sinistres indépendante Réflexe Accident signe chaque semaine de nouveaux accords avec des carrossiers en convainquant même des réparateurs sous enseigne constructeurs de rejoindre les rangs.



Déployée sous son nouveau nom de Réflexe Accident au printemps dernier, la plateforme de gestion de sinistre indépendante [Les Affranchis](#) fait preuve d'un dynamisme remarquable. Née du monde de la réparation et non du monde des assurances, elle compte désormais une soixantaine de garages partenaires. Un coup de fouet que lui a permis l'embauche d'un responsable marketing et commercial, Jean-Sébastien Alègre, recruté suite à la levée de fonds menée avec succès par Steve Saez et Benjamin Labonne, cofondateurs de la plateforme, au cours de l'été 2020.

« Son travail de prospection constant porte ses fruits et il signe 3 ou 4 nouveaux réparateurs par semaine. Le changement d'image, sur lequel nous planchions depuis un an, est bien accueilli, tout comme notre promesse de travailler différemment, avec des experts indépendants pour un meilleur chiffrage des réparations », témoigne Benjamin Labonne, lui-même carrossier dans le Puy-de-Dôme.

En effet, pour tous les sinistres et pas seulement ceux suivis dans le cadre d'une procédure de recours direct, Réflexe Accident missionne un expert. *« Les réparateurs sont très preneurs de l'appui d'un expert indépendant dans leur rapport aux assureurs. »* Une vingtaine d'experts indépendants gravitent dans la sphère de Réflexe Accident.

Des garages de marque aussi

Et, bonne surprise : Réflexe Accident ne séduit pas uniquement les carrossiers indépendants. Plusieurs agents de marque ont rejoint les rangs, ainsi que quelques concessionnaires. *« Certains experts d'assurance des secteurs concernés sont irrités, d'autant que quelques garages agréés d'assurance nous rejoignent. Mais nous veillons à ce que nos partenaires agréés ne soient pas taxés d'une démarche anticoncurrentielle : notre service juridique est là pour faire en sorte que nos partenaires ne perdent pas leurs agréments en nous rejoignant »*, explique Benjamin Labonne.

Réflexe Accident traite actuellement une moyenne de 4 dossiers par jour. *« Nous avons moins d'opposition de la part des assureurs que par le passé. Les dossiers de recours direct sont plus rapidement payés et seulement 15% de nos dossiers font l'objet d'une procédure juridique, alors qu'elles représentaient 40 à 50% de nos dossiers il y a deux ans. Il y avait une méconnaissance du recours direct de la part des assureurs et désormais, ils en comprennent mieux la base légale »*, souligne Benjamin Labonne.

La RGPD comme alliée

Afin de mieux communiquer autour du recours direct auprès des automobilistes lorsqu'elle s'appelait encore Les Affranchis, Réflexe Accident avait mis en avant la possibilité de faire rayer les sinistres des relevés d'information automobile des assurés en cas d'accident non responsable.

« Avant la loi sur la RGPD, la transmission d'information entre assureurs au travers de la convention IRSA faisait que les sinistres, même non responsables, étaient inscrits sur le document. Ce qui n'était déjà pas normal. Aujourd'hui, il suffit d'un signalement à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) pour que la mention de l'accident soit rayée sur le relevé », confirme Benjamin Labonne. Car il faut l'accord de la personne concernée pour qu'une telle information passe d'un assureur à un autre.